Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
042-200094662-20261118-3272A-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2026

DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2026-213

Objet :

Marché de travaux de réhabilitation des réservoirs d'alimentation en eau potable sur le secteur Le Gantet

Lot n°2 : Réservoirs de Neulise et réservoir de Saint Marcel de Félines

Avenant n°1
avec la société QUALIPLAST

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°42-2026-04-08-00008, n°69-2026-03-23-00005, n°71-2026-03-13-00002 portant modification des statuts du syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2026-093 du Comité Syndical du 21 octobre 2026 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics, des accords-cadres et les délégations de service public, quels que soit quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Vu les dispositions des articles L.2194-1 6° et R.2194-8 du Code de la commande publique ;

Considérant le marché de travaux de réhabilitation des réservoirs d'alimentation en eau potable sur le secteur Le Gantet – Lot n°2 – Réservoir de Neulise et réservoir de Saint Marcel de Félines passé avec la société QUALIPLAST, pour un montant forfaitaire de 205 145.00 € HT, notifié le 28 août 2026 ;

Considérant les aléas de chantier imprévisibles, qui ont généré une évolution des quantités prévues au marché et la nécessité d'introduire des prix nouveaux ;

Considérant que ces modifications entraînent une modification du prix initial du marché, avec une hausse de 23 600.00 € HT (soit +11.50 %), portant le nouveau montant forfaitaire du marché à 228 745.00 € HT ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) d'approuver et de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation des réservoirs d'alimentation en eau potable sur le secteur le Gantet – Lot n°2 : réservoir de Neulise et de Saint Marcel de Félines, avec la société QUALIPLAST ;

2°) de préciser que l'avenant n°1 d'un montant de 23 600.00 € HT (soit + 11.50%) porte le

nouveau montant forfaitaire du marché à 228 745 € HT ;

3°) de préciser que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au budget concerné.



Roanne, le 18 novembre 2026 Le Président

MARCHÉS PUBLICS **EXE10**

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Syndicat Roannaise de l'Eau (RdE)
63 rue Jean Jaures
42 313 ROANNE
Tel : 04.77.68.97.41

Représenté par **M. Daniel FRECHET**, président de la Roannaise de l'Eau

B - Identification du titulaire du marché public

QUALIPLAST
390 chemin du trouillas
30 350 LEZAN

SIRET : 380 278 325 00051

C - Objet du marché public

- Objet du marché public :

MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESERVOIRS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – SECTEUR DU GANTET

LOT N°2 : RESERVOIR DE NEULISE ET RESERVOIR DE SAINT MARCEL DE FELINES

- Référence du marché public :

Travaux de réhabilitation des réservoirs d'alimentation en eau potable sur le secteur Le Gantet
–
Marché n° 26015

- Date de la notification du marché public : **28 août 2026**

- Durée d'exécution du marché subséquent : **7 mois**

■ Montant initial du marché subséquent :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 205 145.00 €
- Montant TTC : 246 174.00 €

D - Objet de l'avenant

■ Justification de l'avenant :

Aléas imprévisibles de chantier :

Lors des travaux, des aléas imprévisibles ont générés une évolution de certaines quantités prévues au marché et la nécessité de prévoir des prix nouveaux.

Les principales évolutions sont les suivantes :

1. Réservoir Saint Marcel de Félines

AEP	9 - PRIX NOUVEAUX	TRAVAUX SUPP	Fourniture et pose d'une vanne altimétrique à niveau constant avec fonction stabilisateur de pression	9-100	Forfait	1	13490
AEP	9 - PRIX NOUVEAUX	TRAVAUX SUPP	HubertPlue value au prix 3-100-1 pour fourniture marque HUBERT	9-101	Forfait	1	300
AEP	9 - PRIX NOUVEAUX	TRAVAUX SUPP	HubertPlue value au prix 3-102-5 pour fourniture marque HUBERT	9-102	Forfait	1	708
AEP	9 - PRIX NOUVEAUX	TRAVAUX SUPP	Fourniture et pose d'une jauge de niveau	9-103	Forfait	1	750
AEP	9 - PRIX NOUVEAUX	TRAVAUX SUPP	Mise en peinture de la chambre à Vannes	9-104	Forfait	1	2100

Soit un total de prix nouveau pour le réservoir de Saint Marcel de Félines de : **17 348.00 € HT** (20 817.60 € TTC)

Les prix 4-200-2,4-200-12 ne seront pas appliqués.

AEP	4 - TRAVAUX DE CANALISATIONS EXTERIEURES	Divers	Pose d'un compteur DN 80 sur la canalisation d'alimentation	4-200-2	Forfait	1	1 224,00 €
AEP	4 - TRAVAUX DE CANALISATIONS EXTERIEURES	Divers	Fourniture et pose des canalisations de liaison entre les réseaux existants et le réservoir existant après réhabilitation, y compris terrassements, remblaiement et accessoires (pièces et robinetterie)	4-200-12	Forfait	1	8 500,00 €

Soit un total de réduction de prix le réservoir de Saint Marcel de Félines de : **- 9 724.00 € HT** (11 668.80 € TTC)

2. Réservoirs de Neulise

AEP	9 - PRIX NOUVEAUX	TRAVAUX SUPP	HubertPlue value au prix 2-300-2 pour fourniture marque HUBERT	9-105	Forfait	1	950,00 €
AEP	9 - PRIX NOUVEAUX	TRAVAUX SUPP	HubertPlue value au prix 3-200-3 pour fourniture marque HUBERT	9-106	Forfait	1	716,00 €
AEP	9 - PRIX NOUVEAUX	TRAVAUX SUPP	Fourniture et pose d'un débimètre electromagnétique DN65 PN16 alimenté en 220 V avec option Modbus et tête déportée	9-107	Forfait	1	5 060,00 €
AEP	9 - PRIX NOUVEAUX	TRAVAUX SUPP	Fourniture et pose d'un débimètre electromagnétique DN100 PN16 alimenté en 220 V avec option Modbus et tête déportée	9-108	Forfait	1	6 000,00 €
AEP	9 - PRIX NOUVEAUX	Divers	Fourniture et pose des canalisations de liaison entre les réseaux existants et le réservoir existant après réhabilitation, y compris terrassements, remblaiement et accessoires (pièces et robinetterie)	9-109	Forfait	1	8 500,00 €
AEP	9 - PRIX NOUVEAUX	TRAVAUX SUPP	Fourniture et pose d'une jauge de niveau	9-110	Forfait	1	750,00 €
AEP	9 - PRIX NOUVEAUX	TRAVAUX SUPP	Mise en peinture de la chambre à Vannes	9-111	Forfait	1	3 000,00 €

Soit un total de prix nouveau pour le réservoir de Neulise de **24 976.00 € HT** (29 971.20 € TTC)

Le prix 5-100-1 ne sera pas appliqué.

AEP	5 - GROUPES ELECTROPOMPES	Pompes	Groupes électropompes	5-100-1	Forfait	1	9 000,00 €

Soit un total de prix nouveau pour le réservoir de Neulise : - **9 000.00 € HT** (10 800.00 € TTC)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non ☒ Oui

	Réduction de prix	**Prix nouveaux**	**Total**
Réservoir de Saint Marcel de Félines :	- 9 724.00 € HT	+17 348.00 € HT	+ 7 624.00 € HT
Réservoir de Neulise :	- 9 000.00 € HT	+24 976.00 € HT	+ 15 976.00 € HT
Montant total Avenant n°1 en HT			**23 600.00 € HT**

Ainsi le montant de l'avenant et le nouveau montant du marché public sont :

Montant de l'avenant pour le Lot n°2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 23 600.00 €
- Montant TTC : 28 320.00 €
- **11.50 % d'écart introduit par l'avenant :**

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 228 745,00 €
- Montant TTC : 274 494.00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : …… , le ……

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……..……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)